

MAIRIE DE MESLAY-LE-VIDAME

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JANVIER 2022

Le onze janvier deux mille vingt-deux à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Serge LE BALC'H, Maire sur la convocation qui leur a été adressée en date du 4 janvier 2022.

Présents : M. Florian BLANCHARD, M. Romain CHARLET, Mme Adeline FLEURY, M. Frédéric LASNE, Mme Sylvia LAURENT, M. Serge LE BALC'H, M. Cédric LEVEILLARD, M. Christophe MIGNON, M. Francis PEANNE, M. Romain RIBAS, Mme Pascaline IMBAULT-BAZEMONT et Mme Coralie GALLOT

Excusée ayant donné procuration

Mme Virginia RICHARD a donné procuration à Mme Sylvia LAURENT
M. Jean-Christophe LINGET a donné procuration à M. Romain CHARLET

Le Maire, Serge LE BALC'H ouvre la séance. Le quorum est atteint.

Le Maire propose au conseil municipal d'élire Monsieur Romain RIBAS comme secrétaire de séance qui accepte ces fonctions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de sa précédente réunion du samedi 27 novembre 2021.

Le maire rend compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au titre de l'article L2122 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : OUVERTURE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, vu l'article L.2224.2 du CGCT, considérant qu'il convient de régler les dépenses d'investissement avant l'adoption du BP 2022, de l'autoriser à engager, liquider et mandater lesdites dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de la Commune de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater lesdites dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de la Commune de l'exercice 2021.

Objet : CHANGEMENT DE STATUTS DU SIRP DE FRESNAY-LE-COMTE / MESLAY-LE-VIDAME

Le comité syndical du lundi 22 novembre 2021 a décidé à l'unanimité de changer les statuts du SIRP de Fresnay-le-Comte / Meslay-le-Vidame de manière suivante :

- Abandon de la compétence ramassage scolaire à partir du 1^{er} septembre 2022 et continuité de service assurée durant toute l'année scolaire 2021-2022, soit jusqu'au 6 juillet 2022.

Le Conseil municipal de chaque commune doit approuver les changements par délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'approuver la modification des statuts du SIRP de Fresnay-le-Comte / Meslay-le-Vidame.

Objet : CONVENTION ENTRE LE SIRP ET LA COMMUNE DE FRESNAY-LE-COMTE

Monsieur le Président du SIRP a informé le 22 novembre 2021 les membres du conseil syndical que la commune a recruté un agent contractuel en remplacement de la secrétaire en congé maternité. L'agent recruté ne pouvant effectuer que 25 heures par semaine, il a été proposé de faire une convention entre la commune de Fresnay-le-Comte et le SIRP afin de rembourser les 10 heures de travail effectué pour le syndicat. Il est proposé au Conseil municipal de Meslay-le-Vidame d'approuver la signature de la convention de remboursement entre le SIRP et la commune de Fresnay-le-Comte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'approuver cette convention entre le SIRP et la commune de Fresnay-le-Comte.

Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA DEMOLITION DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES ET LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX

Par délibération D2021003 du 21 janvier 2021, le conseil municipal avait choisi les devis de l'entreprise Terrassement Dubois, de 17 042.90€ HT et 20 451.48€ TTC pour la démolition de la salle des fêtes, et celui de l'entreprise Husson, de 13 826.50€ HT et 16 591.90€ TTC, pour la création d'une aire de jeux sur son ancien emplacement.

Les travaux n'ayant pu être commencés sur le budget 2021, la municipalité a demandé une réactualisation des devis.

Dans l'attente de la réception des nouveaux devis, le conseil municipal ACTE la sollicitation prochaine de Chartres métropole pour obtenir une subvention au titre du Fonds de concours 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Adeline FLEURY est désignée par le conseil municipal comme référente santé auprès de CHARTRES Métropole.

- Cérémonie de vœux annulée pour cause d'épidémie de COVID-19.
- Carte de vœux commandées le 6 janvier et distribuées dans le week-end du 14 au 16 janvier 2022.
- Distribution du bulletin municipal Gazette n°4 et mise en ligne du site internet de la commune le week-end du 21 au 23 janvier 2022.
- Point avec le conseil départemental et les entreprises concernées sur les désordres occasionnés par les travaux de réfection de voirie (RD 12).
- Prochain Conseil municipal des jeunes le samedi 29 janvier 2022 à 10 heures à la salle des fêtes.
- Changement de rythme et des horaires du ramassage des ordures ménagères et des déchets à recycler : des sacs poubelles jaunes sont à la disposition de la population à la mairie avant un changement des bacs jaunes courant 2022.
- La municipalité se renseigne pour installer un miroir de circulation routière en face de la mairie.

- La municipalité réfléchit à la demande d'implantation d'un ou de plusieurs arbres funéraires pour la dispersion des cendres des défunts au cimetière municipal.
- La commission travaux commence l'étude des devis pour de nouveaux projets : mur mairie, toiture arsenal et équipements annexes de la future aire de jeux.
- Projet de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022 : les effectifs des deux sites tournent autour de 80 élèves d'où un placement sous vigilance du SIRP par l'inspection académique. L'éducation nationale va arrêter sa future organisation départementale vers la fin du mois de février 2022. Il existe un risque de la fermeture de la 4^{ème} classe qui va faire l'objet de remarques et d'une demande d'audience de la part des maires de Meslay-le-Vidame et de Fresnay-le-Comte puisque la courbe de la natalité est plutôt favorable à notre regroupement dans les prochaines années dès 2023.

Fin de la séance : 21 heures 15

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 JANVIER 2022

SIGNATURES

Le Maire, Serge LE
BALC'H

Frédéric LASNE

Adeline FLEURY

Francis PEANNE

Sylvia LAURENT

Romain CHARLET

Jean-Christophe LINGET
Excusé

Cédric LEVEILLARD

Pascaline IMBAULT-
BAZEMONT

Coralie GALLOT

Florian BLANCHARD

Christophe MIGNON

Virginia RICHARD
Excusée

Romain RIBAS